

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai, le Conseil municipal de la Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26.**

**DATE DE CONVOCATION : 17 mai 2024.**

**PRÉSENTS :** Marielle JEANNEAU, Dominique PIRMET, Daniel VALLET, Corinne HERVOUET, Ronan BERNARD, Sandrine DANIEL, Benoît MARIONNEAU, Catherine LEROY, Daniel MENGUY, Brian DUFFY, Laurence LIMON-DUPARCMEUR, Christine JAGU, Jacques NUAUD, Virginie HARSCOËT, Marie-Annick HERVOUET, Gérard GADAIS.

**ABSENTS :** Françoise ABÉLARD, excusée, qui a donné pouvoir à Marielle JEANNEAU.  
Christian MÉNARD, excusé, qui a donné pouvoir à Dominique PIRMET.  
Thierry CREIS, excusé, qui a donné pouvoir à Virginie HARSCOËT.  
Frédéric FOUILLET, excusé, qui a donné pouvoir à Laurence LIMON-DUPARCMEUR.  
Isabelle DAGORNE, excusée.  
Stéphane SÉCHET, excusé.  
Thierry SABOTIER, excusé.  
Patricia MANGAUD, excusée.  
Estelle PIFFETEAU, excusée.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Daniel VALLET.

**QUORUM :** 14

## Ordre du jour

Secrétaire de séance : Françoise ABÉLARD (proposition dans l'ordre du tableau).

Préambule :

- Présentation du CLIC, de ses compétences et de ses actions (19 h - 19 h 30),
- approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2024.

### **1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.**

#### **A - Cautonnement de prêts de la Maison Familiale Rurale.**

↳ Autorisation de signature d'avenants ..... délibération n° 1

#### **B - Budget principal.**

↳ Étude et vote de la décision modificative n° 1 ..... délibération n° 2

#### **C - Mise à jour du tableau des effectifs.**

↳ Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps incomplet (8 h) et création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps incomplet (6 h 30) ..... délibération n° 3

### **2 - TRAVAUX - URBANISME.**

**A - Classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section AB n° 16p** ..... délibération n° 4

#### **B - Lotissement le Hameau des Ajoncs.**

↳ Transfert des espaces communs dans le domaine public communal ..... délibération n° 5

**C - Marché d'entretien des espaces verts (accord cadre).**

⌘ Autorisation de signature..... délibération n° 6

**3 - AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES.****A - Végétalisation de la cour de l'école publique Gustave-Roch.**

⌘ Demande de subvention d'État au titre du fonds vert ..... délibération n° 7

**B - Étude et vote du règlement des structures d'accueil enfance** ..... délibération n° 8

**4 - QUESTIONS DIVERSES.**

⌘ Tirage au sort des jurés d'assises.

⌘ Élections européennes du 9 juin 2024.

⌘ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 03.

Secrétaire de séance : Daniel VALLET.

Préambule :

- Présentation du CLIC, de ses compétences et de ses actions (19 h - 19 h 30) par M. Jean-Pierre Coudrais vice-Président et Mme Anne Manneheut (coordinatrice).

M. Coudrais rappelle que le CLIC est une structure qui s'adresse à la population locale et les élus sont les personnes qui connaissent le mieux les plus de 60 ans, notamment, d'où cette proposition d'intervention en réunion de Conseil.

Le CLIC est une association loi 1901 qui a d'abord œuvré sur le Pays du Vignoble Nantais élargi au secteur de Legé avant de se recentrer en 2011 sur la Vallée de Clisson puis, en 2020, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Clisson, Sèvre et Maine. Elle y réunit depuis plus de 20 ans les acteurs du champ gérontologique local.

La structure est composée de 3 collègues (représentants des communes, des professionnels et des usagers). Il s'agit d'un service de coordination gérontologique à destination des personnes de plus de 60 ans et de leurs proches, un lieu d'information pour les personnes en situation de handicap (70 personnes par an) et un lieu de ressources pour les partenaires et les élus concernant les besoins recensés sur le territoire.

Le service propose des accompagnements, des mises à disposition, des soutiens à l'occasion des demandes d'informations sur l'aide à domicile, les soins à domicile, la stimulation cognitive, la mobilité et l'accompagnement dans le parcours résidentiel.

C'est aussi un service à destination des professionnels (lieu ressources, pilotage de cellules de coordination, réunions de coordination pluriprofessionnelles de maisons de santé).

Le CLIC mène des actions collectives (formation d'aides aux aidants, santé, ateliers numériques...) et anime des temps de médiation à destination des personnes dépendantes et de leur famille.

L'équipe de salariés est composée principalement de professionnels sociaux (6 personnes à temps incomplet).

En 2023, le CLIC a géré 414 dossiers de demandes, mené 10 038 entretiens et réalisé 612 visites à domicile.

Son budget est financé principalement par le Département 44 (107 000 €) et par la Communauté d'Agglomération (72 000 €).

- Après lecture, le procès-verbal de la séance du 18 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

J. Nuaud souligne juste que sa remarque sur la zone de compensation faisait référence au poste de relevage du Pont Bachelier (point 2 - A).

# 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.

## A - Cautionnement de prêts de la Maison Familiale Rurale.

↳ Autorisation de signature d'avenants..... délibération n° 1

Suite à une forte baisse des effectifs entre 2018 et 2022 (près de 15 %) et à des coûts de structure trop importants, la Maison Familiale Rurale a connu ces dernières années une dégradation de ses données comptables, entraînant une impasse de trésorerie à court terme.

Des préconisations, en particulier le gel des emprunts pendant 12 mois, ont été formulées par un cabinet conseil. L'agence bancaire concernée a accepté ce gel et il convient désormais que la Commune accepte le report de sa contre-garantie de 12 mois par la signature d'un avenant aux emprunts correspondants.

Rappel des emprunts bancaires :

Le solde dû à ce jour est d'environ 1 million d'euros. Les échéances d'emprunts s'élèvent à 9 361 € par mois, soit 112 000 € par an, à savoir :

- emprunt 1 - 275 000 € sur 30 ans : mensualités de 1 357 € prenant fin en 2042 (reste : 214 000 €),
- emprunt 2 - 580 000 € sur 19 ans : mensualités de 3 471 € prenant fin en 2033 (reste : 359 000 €),
- emprunt 3 - 570 000 € sur 18 ans : mensualités de 3 195 € prenant fin en 2034 (reste : 369 000 €),
- emprunt 4 - 150 000 € sur 10 ans : mensualités de 1 338 € prenant fin en 2028 (reste : 78 000 €).

M. le Maire précise que depuis ce report, la santé financière de l'établissement s'est améliorée et que les effectifs se maintiennent à un niveau plus élevé.

À l'unanimité, M. le Maire est autorisé à signer les 4 avenants.

## B - Budget principal.

↳ Étude et vote de la décision modificative n° 1..... délibération n° 2

Cette décision modificative porte sur l'ouverture de crédits pour permettre les écritures liées à l'annulation des pénalités envisagées à l'encontre d'une entreprise du chantier d'extension de la maison des enfants, qui a au final rempli ses obligations :

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-741121-020 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 200.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 200.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 200.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>4 200.00 €</b>		<b>4 200.00 €</b>

À l'unanimité, l'assemblée valide cette décision modificative.

## C - Mise à jour du tableau des effectifs.

↳ Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps incomplet (8 h) et création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps incomplet (6 h 30)..... délibération n° 3

À la demande d'un agent du service enfance, il est proposé à l'assemblée de modifier son emploi pour qu'il soit mieux adapté à sa durée hebdomadaire de travail (8 h travaillées pendant les semaines scolaires, soit 6 h 30 annualisées).

Cet agent est principalement employé par l'association les Cabanes de Filomaine.

Cette modification de poste est adoptée à l'unanimité.



## 2 - TRAVAUX - URBANISME.

### A - Classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section AB n° 16p ..... délibération n° 4

Il est proposé à l'assemblée de classer dans le domaine public communal, le chemin d'accès et le parking du boulodrome et de l'école privée Notre-Dame la Maine, selon le plan ci-contre (zone en rouge).

Ce classement, n'ayant pas d'enjeu sur la desserte des propriétés riveraines et sur la circulation, peut être réalisé sans enquête publique, par simple délibération de l'assemblée.

Il confèrera à cette voie une protection juridique renforcée dans la mesure où elle deviendra, après classement, inaliénable et imprescriptible.

Ce classement est validé à l'unanimité.



### B - Lotissement le Hameau des Ajoncs.

#### ↳ Transfert des espaces communs dans le domaine public communal ..... délibération n° 5

Par délibération en date du 27 janvier 2022, le Conseil municipal a accepté la signature d'une convention de rétrocession des espaces communs de ce nouveau lotissement dans le domaine public communal.

Les travaux de finition de la voirie et de mise en service de l'éclairage public étant achevés, il est proposé de valider cette rétrocession et d'autoriser la signature de l'acte notarié par M. le Maire.

Ce transfert est accepté à l'unanimité.

### C - Marché d'entretien des espaces verts.

#### ↳ Autorisation de signature ..... délibération n° 6

Suite à la décision de l'entreprise Brosseau Paysages de mettre fin unilatéralement au marché d'entretien des espaces verts, une consultation (sous la forme d'un accord cadre) a été lancée pour contractualiser avec un nouveau prestataire.

Le marché comprend les prestations suivantes :

- entretien de pelouses,
- entretien des arbres d'alignement des avenues de la Vendée et de Nantes,
- entretien de massifs arbustifs,
- apports de copeaux en paillage,
- entretien et taille de haies dans les massifs,
- entretien et taille de haies le long des voies communales.

3 entreprises y ont répondu :

- entreprise Léauté : 83 088,96 € T.T.C. (note globale de 91,25 / 100),
- entreprise Arbora : 84 589,35 € T.T.C. (note globale de 90,19 / 100),
- entreprise Vago : 244 249,92 € T.T.C. (note globale de 42,91 / 100).

La durée du marché est potentiellement de 4 années. Son montant total dépasse donc le seuil de délégation de M. le Maire pour sa signature (221 000 € H.T.). Ce dossier doit donc faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

M. le Maire fait savoir que la progression des prix a été extrêmement forte depuis le marché précédent (53 000 € T.T.C.).

L. Limon-Duparcmeur souhaite savoir si l'entreprise retenue aura une obligation de résultat car le prestataire précédent n'a pas toujours donné satisfaction.

M. le Maire confirme cette obligation de résultat, comme pour toutes les entreprises. Les agents effectuent par ailleurs une vérification des prestations réalisées. Seules les conditions météorologiques peuvent entraîner un décalage possible des interventions. L'entreprise la mieux disante est par ailleurs une entreprise sérieuse et bien connue qui ne devrait pas, comme le prestataire précédent, devoir dénoncer le marché suite à son incapacité à remplir ses obligations.

J. Naud fait savoir qu'il aurait préféré que le cahier des charges soit étudié en Commission, pour être revu et adapté afin de faire des économies par la mise en place de nouvelles pratiques de gestion des espaces verts.

M. le Maire précise à ce sujet qu'il n'y avait pas de volonté de modifier les prestations.

Par 18 voix pour et 3 abstentions, l'assemblée autorise la signature du marché avec l'entreprise Léauté.

### 3 - AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES.

#### A - Végétalisation de la cour de l'école publique Gustave-Roch.

↳ Demande de subvention d'État au titre du fonds vert ..... délibération n° 7

Le projet de renaturation des cours de l'école publique Gustave-Roch peut faire l'objet d'une aide au titre du fonds vert destiné à accélérer la transition énergétique de la France, à hauteur de 80 % du montant H.T. de l'opération.



Ce projet comprend la réalisation d'îlots végétalisés (à la place de zones enrobées), d'une noue, de bandes plantées, de treillis avec plantes grimpantes, de plantation d'arbres, arbustes et vivaces, de remplacement de gazon synthétique par des copeaux de bois, de mise en place de bacs à sable, de jeux, de clôtures bois...

Le montant estimatif de l'opération est de 95 318,98 € H.T., y compris la maîtrise d'œuvre.

Les travaux seront réalisés cet été après choix du prestataire courant juin 2024.

L'assemblée est appelée à valider le dépôt du dossier de demande de subvention.

M. le Maire rappelle que ce dossier a été travaillé en Commission enfance avec les représentants des enseignants et des parents d'élèves et qu'il concerne les deux cours de l'école.

Par 19 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, l'assemblée autorise la dépose du dossier de demande de subvention.

### **B - Étude et vote du règlement des structures d'accueil enfance**..... délibération n° 8

Comme chaque année, l'assemblée doit se prononcer sur le contenu de ce règlement et sur l'évolution ou non des tarifs des structures.

Le règlement proposé compte très peu de modifications. Un article est ajouté pour interdire l'utilisation d'un smartphone à l'intérieur des structures d'accueil. Cette interdiction s'applique aussi aux montres connectées présentant les mêmes possibilités de communication.

Dans l'attente de la fin de la réflexion communautaire devant mener à l'établissement de tarifs basés sur le taux d'effort d'ici 2 ans, les grilles de tarifs restent identiques pour l'année scolaire 2024 - 2025.

Le règlement complet est joint en annexe.

J. Nuaud fait remarquer que des incohérences persistent entre certaines tranches de tarifs, comme l'année passée.

M. le Maire précise que ces tarifications vont disparaître avec la mise en place des tarifs basés sur le taux d'effort, dans un premier temps pour les accueils de loisirs des mercredis et des vacances, avec une harmonisation sur une durée de 3 ans.

Le règlement est validé à l'unanimité.

## **4 - QUESTIONS DIVERSES.**

### ↳ Tirage au sort des jurés d'assises.

Comme chaque année, il doit être procédé, à partir de la liste générale des électeurs de la commune, au tirage au sort de neuf personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux assises de la Loire-Atlantique en 2025.

Il est rappelé que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2025 ne peuvent être désignées.

Sur les neuf personnes qui seront tirées au sort, seules trois seront retenues.

Le logiciel de gestion des électeurs propose désormais un tirage automatisé.

Ont été tirés au sort :

- Justine HACQUES (épouse TURPIN), née le 22/10/1986, domiciliée au 1 rue de la Gendarmerie,
- Lucie DELHOMMEAU (épouse ROUILLÉ) née le 31/10/1987, domiciliée au 8 impasse de la Haute-Trélatière,
- Nicolas BRILLET, né le 21/05/1983, domicilié au 31 la Chaussée,
- Hélène LEBRET (épouse BONNET), née le 03/09/1965, domiciliée au 20 rue de la Chapelle,
- Christophe ELAIN, né le 15/09/1967, domicilié au 18 rue de l'Agate,
- Charly VIAUD, né le 29/01/1990, domicilié au 12 rue de la Tourmaline,
- Bruno FAIDHERBE, né le 29/10/1972, domicilié au 36 rue du Vineau,
- Christelle CLECH (épouse VIEUGUÉ), née le 11/02/1973, domiciliée au 42 rue du Vineau,
- Pierre ANDRÉ né le 03/04/1954, domicilié au 2 rue des Tonneliers.

### ↳ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

#### 1. *Marchés signés.*

- *Acquisition de 200 recommandés avec accusé de réception : 193,94 € T.T.C. (Fabrègue),*
- *remplacement d'un panneau rigide d'un particulier abîmé par les agents techniques : 258 € T.T.C. (Jardin Décor),*
- *nettoyage et curage d'un fossé rue de la Distillerie : 660 € T.T.C. (Baudry T.P.),*
- *réalisation d'un mur en blocs à bancher entre la maison des enfants et la propriété de Mme Hervouet : 4 150,80 € T.T.C. (HJ Maçonnerie),*
- *nettoyage des moquettes plombantes en partenariat avec les Communes de Château-Thébaud et de Maisdon-sur-Sèvre : 642 € T.T.C. par Commune (G.D. Nettoyage),*

- ajout d'un pressostat sur la sous-station de la chaudière de la maison des enfants pour éviter le manque d'eau : 312,20 € T.T.C. (Engie Solutions),
- aménagement de l'aire de livraison de la boucherie - boulangerie : 42 464,52 € T.T.C. (Aubron - Méchineau),
- aménagement pluvial à la Trelitière (maison de M. Beringuier) : 2 078,76 € T.T.C. (Aubron - Méchineau),
- dépose d'une cheminée sur le bâtiment espaces - jeunes / échecs : 162,06 € T.T.C. (A.H.M.),
- Ada'p - étude de devis :
  - sièges de douche : 1 324,32 € T.T.C. (Comodis),
  - bandes de guidage : 1 113,84 € T.T.C. (Signaux Girod),
  - accès P.M.R. entrée du stade : 4 610,52 € T.T.C. (Aubron - Méchineau),
  - portes : 8 138,40 € T.T.C. (Komilfo) - P.V.C.,
  - signalétique : 405,96 € T.T.C. (HandiNorme),
- fournitures administratives : 158,16 € T.T.C. (Verrier Majuscule),
- remplacement d'une poulie de renvoi et d'un câble de relevage d'un panneau de basket : 986,40 € T.T.C. (Hexa),
- fournitures diverses pour la mairie : 148,32 € T.T.C. (Sedi Équipement),
- location d'une minipelle pour des travaux de terrassement autour des tables et bancs dans les parcs du Plessis et Avril : 331,85 € T.T.C. (Atlantic'Loc),
- réparation du désinsectiseur du restaurant scolaire : 224,28 € T.T.C. (Corbé Cuisine),
- réparation du sol sportif de la salle de tennis de table suite à un dégât des eaux : 2 304 € T.T.C. (Sportingsols),
- aménagement de l'espace jeunes - reprises d'un poteau en bois : 650,40 € T.T.C. (entreprise A.M.H.),
- abonnement au magazine Otaku Manga pour la bibliothèque : 39 € T.T.C. (boutique Otaku Manga),
- sonorisation pour le cinéma d'été : 1 303,20 € T.T.C. (Vendée Gevs On Live),
- location de machines à glace et à pop-corn : 283,50 € T.T.C. (Vendée Gevs On Live),
- fourniture de copeaux pour le projet d'aménagement extérieur de la maison des enfants (60 m<sup>3</sup>) et, comme tous les ans, pour regarnir les aires de jeux des parcs du Plessis et Avril (20 m<sup>3</sup>) : 5 760 € T.T.C. (edp).

## 2. Déclarations d'intention d'aliéner.

Dossier	Date de dépôt	Date de décision	Adresse du terrain	Propriétaire
24A0008	08/04/2024	22/04/2024	14 rue de Vieillevigne (habitation)	Consorts Métaireau
24A0009	12/04/2024	22/04/2024	16 la Chaussée (habitation)	M. et Mme Bidon
24A0010	15/04/2024	24/04/2024	Le Haut-Coin (entrepôt et piscine)	S.C.I. L.B.G. M. Guichet
24A0011	22/04/2024	24/04/2024	1 rue des Épinettes (habitation)	Consorts Gelot
24A0012	23/04/2024	13/05/2024	36 avenue de Nantes (appartement)	M. et Mme Saupin

M. le Maire lève la séance à 20 h 12.

Le Maire

Jean-Guy CORNU

Le Secrétaire de séance

Daniel VALLET